



Termes de Référence pour une évaluation externe à mi-parcours de l'outcome

« Protection et prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue et vulnérables »

1. Introduction et Contexte

1.1. Parties prenantes et utilisateurs des résultats de la mission :

L'ONG belge *Empowering ToMorrow's generation* (ETM) et ses partenaires locaux à Kinshasa :

- Pont d'Entraide pour la Chaine de Solidarité (PECS)
- Centre d'Hébergements pour Enfants des Rues et Orphelins (CHERO)
- Maison d'Hébergement et d'Education des Enfants en Difficulté (MHEED)
- Evangile Actif auprès des Personnes Vulnérables ONGD (EVAPEV)

et au Kivu, I-Day avec ces partenaires locaux :

- Women and Children Protection (WCP) à Uvira
- Programme d'Encadrement Des Enfants des Rues (PEDER) à Bukavu
- Groupe des HOMmes VOues au Developpement Intercommunautaire (GHOVODI)

y compris les équipes et comités de direction des partenaires locaux et les bénéficiaires directs de l'action. Ainsi que DGeo, les ANG actifs en RDC et le grand public (via la publication sur le site WEB).

Commanditaire de la mission : Empowering ToMorrow's generation (ETM) asbl

1.2. Origine et contexte du programme :

La population de la RDC se caractérise par son extrême jeunesse. En effet, la proportion de personnes de moins de 20 ans est estimée à 61 % de la population totale du pays dont 52 % ont moins de 15 ans. Les enfants en situation de rue sont nombreux à **Kinshasa**. Ils sont victimes du cumul des facteurs socio-économiques, de la dégradation socioculturelle du pays, du phénomène croissant de la paupérisation (le taux de pauvreté en RDC est estimé à 71,34 %) et de la déstabilisation des modèles familiaux. Ces enfants sont en situation de souffrance et de grande vulnérabilité. Ainsi sont-ils exposés à la mendicité, la consommation de drogue, la maltraitance, l'accusation de sorcellerie, l'insécurité sanitaire (IST/VIH) et à des violences physiques, psychiques et sexuelles. Ils sont les victimes faciles de la répression, d'arrestations, de rafles ainsi que de manipulations par des parties politiques. Ces enfants ne jouissent pas de leurs droits fondamentaux et n'ont pas accès aux services sociaux de base tels que la santé, le logement, l'alimentation et l'éducation. Ces dernières années les conflits armés ont accru le nombre des enfants et jeunes dans les rues.

La majorité des enfants ne vont pas à l'école, les jeunes n'apprennent pas de métier professionnel, la délinquance prend le pas sur toute activité intelligente de développement communautaire et de prise en charge individuelle. La violence entre bandes de jeunes, la drogue et la vente d'alcool seraient des occupations prépondérantes des jeunes en situation de rue ou de vulnérabilité, ainsi que la prostitution pour les filles oisives et sans ressources qui sont nombreuses dans les quartiers où interviennent les partenaires PECS, CHERO, MHEED et EVAPEV.

L'attention de l'Etat a été portée sur cette situation. La loi portant Protection à l'Enfance promulguée le 10 janvier 2009 fait partie de l'arsenal des lois organiques de l'Etat congolais et a le mérite de clarifier les droits et devoirs des enfants et de promouvoir des initiatives telles que le Tribunal des Enfants. Au niveau local, les autorités locales et les agents de l'ordre, notamment la Police, sont sensibilisés aux droits des enfants, ce qui les amènent à un

changement de comportement vis-à-vis des enfants victimes de maltraitance, surtout ceux en situation de rue. Ces mêmes autorités se montrent plus disposées à collaborer avec les intervenants du terrain et à s'engager pour respecter les lois.

La commune de **Ngaliema** où se déroulent les activités de 2 partenaires du programme est une des 24 communes de la ville de Kinshasa. Elle compte plus de 1.000.000 habitants¹ mais ne dispose que de 6 institutions accueillant des enfants en situation difficile, dont le centre d'accueil Bongisa de PECS et le centre d'accueil CHERO. La capacité d'accueil de la commune est limitée à 120 filles et 120 garçons.

Cette commune située à l'ouest de la ville de Kinshasa est traversée par l'important axe routier Kinshasa – Matadi, ce qui explique l'abondance de marchés où errent beaucoup d'enfants.

La commune de **Mont-Ngafula** où se déroulent les activités de 2 autres partenaires (MHEED et EVAPEV), compte plus de 500.000 habitants². La majorité de la commune n'est pas urbanisée. Le peu des voies d'entrée et de sortie dont dispose Mont-Ngafula font d'elle la commune la plus enclavée de Kinshasa. Autres problèmes de Mont-Ngafula, ses quartiers sont menacés par des érosions par manque des canalisations des eaux de pluie et des ménages, créant des dégâts non seulement matériels mais aussi des pertes en vies humaines. Du point de vue sanitaire, la commune ne compte deux grandes formations médicales de haute facture: la Clinique Monkole et l'Hôpital Mama Koko. La grande partie de sa population est en majorité pauvre, manque d'eau potable, est privée de l'électricité et se nourrit de l'agriculture. Ce manque de l'électricité entraîne souvent l'insécurité dans certains coins et recoins de la commune.

Dès 1999, interpellés par le phénomène de ces enfants survivant dans les rues de la commune de Ngaliema et de Mont-Ngafula à Kinshasa, quelques Congolais et Congolaises de bonne volonté ont décidé de mener des activités de proximité pour lutter contre l'exclusion dans leur quartier. Suite à cela, nos associations partenaires à Kinshasa ont commencé leurs activités.

De l'autre côté, à l'est du pays, les provinces orientales du Nord et du Sud-**Kivu** restent en proie à une violence persistante, dû aux multiples groupes armés, qui fait des milliers de victimes chaque année et qui depuis 2024 s'est accentuée avec le retour du M23 au Nord-est. Cela a des répercussions énormes sur les développements sociaux et économiques de la population. Depuis le début des années 90, le pays a été frappé par une crise multiforme et multidimensionnelle qui se traduit par l'insécurité et l'instabilité (surtout dans l'est et le centre du pays), par une mauvaise gouvernance et par un taux de chômage très important (+/- 70%). En 2015, I-Day réalise une enquête nationale sur les travailleurs domestiques en RDC dans le cadre du projet « Mettre fin à la violence contre les enfants travailleurs domestiques en Afrique orientale et RDC par la réglementation et l'éducation ». Ils constatent que la marginalisation des enfants et les jeunes les plus vulnérables, exclus de l'école, qui sont en situation de travail dans les ménages: les salaires inexistant, longues heures de travail, violences (psychologiques, physiques et sexuelles), absence de contrat écrit et de protection sociale, déscolarisation, etc. Nombreux d'entre eux ont un parcours de vie dans la rue. Les filles sont particulièrement représentées dans le travail domestique. De plus, la situation de précarité des jeunes travailleurs domestique est peu connue par les autorités provinciales et autres parties prenantes comme c'est un métier qui est méprisé par beaucoup de monde. C'est la raison pourquoi leurs droits sont méprisés et bafoués et ceci avec peu de réactions médiatiques. C'est par la suite que le programme à l'est a été construit avec notre partenaire I-Day Kivu dans le but d'améliorer les conditions de vie socio-économique des jeunes travailleurs domestiques à travers la formation professionnelle adaptée et par la sensibilisation. De plus, ce programme est en complémentarité avec le partenariat que I-Day a établi avec ENABEL depuis 2020 pour développer un curriculum de formation en travaux ménagers en RDC.

Le présent programme ne poursuit pas seulement l'atteinte de l'objectif sectoriel relatif à la scolarisation et à la formation professionnelle, mais entend également faire partie intégrante du processus de développement humain, axé sur la réinsertion socio-économique des bénéficiaires en vue de valoriser leur rôle et leur responsabilité dans les interactions communautaires.

¹ <https://data.humdata.org/dataset/rdc-statistiques-des-populations?>

² <https://data.humdata.org/dataset/rdc-statistiques-des-populations?>

L'outcome pour notre programme en RDC est **en commun** avec Dynamo International (DI). Tout comme ETM, cet ACNG a une longue expérience du travail social de rue, et cible les enfants en situation de rue et les jeunes les plus vulnérables dans un milieu urbain. DI est l'ACNG de référence pour le Travail Social de Rue dans beaucoup de pays, y compris la RDC. DI prévoit des interventions dans 3 villes, dont 2 en commun avec ETM : Kinshasa et Bukavu.

1.3. Présentation succincte du programme

1.3.1. Bénéficiaires directs :

Les organisations de la société civile prenant en charge des enfants en situation de rue, des centres de formation professionnelles non-formelles. Les employeurs dans le cadre des stages et apprentissages de métier des jeunes vulnérables exclus. Les familles biologiques étendues et/ou d'accueil des enfants à réinsérer, les comités locaux de protection de l'enfant, autorités locales et provinciales, forces de l'ordre, écoles, pasteurs et les membres des communautés.

- Enfants et jeunes vulnérables, issus de la rue et travailleurs domestiques: 3.850 enfants et jeunes de 0 à 25 ans dont 1.910 garçons et 1.940 filles.
- Les familles d'origine ou d'accueil de ces enfants.
- Le personnel rémunéré et bénévole ainsi que les consultants des organisations partenaires.
- Les membres des comités de quartier pour la prévention et l'alerte précoce.

Nombre total des enfants et jeunes bénéficiaires directs : 3.850

1.3.2. Objectif spécifique :

Améliorer significativement et durablement la résilience, la protection et la prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue (ESDR) et vulnérables en RDC ainsi que leur (ré)insertion scolaire, socio-professionnelle, familiale et communautaire.

1.3.3. Durée du programme :

5 ans (01 janvier 2022 – 31 décembre 2026)

1.3.4. Budget du programme :

Pour ETM, un budget initial des coûts directs de 1.784.783,38 euros dont **1.276.177,16 euros pour le CSC RD Congo**, 312.479,45 euros pour le CSC Philippines et 124.934,84 euros pour les frais de gestion.

Ce budget a été augmenté en 2023 avec une subvention additionnelle qui a été octroyé pour un total de 61.793,10€ pour l'année 2023 et 2024. Par la suite, le nouveau budget des coûts directs est de 1.855.809,93 € dont **1.316.177,16 euros pour le CSC RD Congo**, 312.479,45 euros pour le CSC Philippines et 129.906,70 euros pour les frais de gestion.

1.3.5. Résultats et changements principaux attendus à terme du programme³:

1. Les enfants en situation de rue sont encadrés et préparés efficacement à leur (ré)insertion socio-familiale ou socio-économique au sein des centres d'accueil et/ou dans leur biotope de vie;
2. Les enfants en situation de rue ont été réintégrés dans leur milieu socio-familial et/ou sont devenus autonomes.;
3. Les jeunes vulnérables sont formés dans des centres de formation professionnelle et par le biais des apprentissages, et ont acquis des compétences techniques, de vie et entrepreneuriales d'une bonne qualité améliorant leur employabilité et/ou leur capacité de monter leur propre activité économique.;

³ Ces résultats sont à atteindre par les cinq partenaires PECS, CHERO, MHEED, EVAPEV et I-Day. Les indicateurs quantitatifs sont cumulés et représentent le total des IOV à atteindre à terme du programme.

4. L'efficacité, l'efficience et l'impact global des interventions ETM et ses organisations associées belges et congolais sont améliorés, ainsi que l'ancrage sociétal, l'autonomie et la durabilité de leur action.

2. Les contenu, méthodologie et profil

2.1. Objectif de l'évaluation et méthodologie

Objectif de l'évaluation : les résultats de l'évaluation devront démontrer dans quelle mesure le programme est mené de façon efficace par ETM et les associations partenaires, contribue à des comportements plus responsables, et au renforcement des capacités opérationnelles, organisationnelles et institutionnelles des partenaires en vue de la durabilité.

ETM insiste sur la participation importante des partenaires, des bénéficiaires et de toute partie prenante, dans la collecte des informations, dans l'analyse des données, les conclusions et les éventuelles recommandations. Et ceci aussi dans un but d'appropriation par les partenaires des résultats de l'évaluation.

L'évaluation sera à la fois formative et factuelle :

Formative : le comité de direction, le personnel, le comité de gestion, des représentants des bénéficiaires directs seront impliqués dans la préparation et l'organisation de l'évaluation, avec pour objectif l'amélioration future des interventions menées et des stratégies mises en place par les associations partenaires.

Factuelle : un regard extérieur devra poser, en toute indépendance, un jugement objectif permettant à toutes les parties concernées d'évaluer l'efficacité et la qualité des résultats atteints, la durabilité du programme et l'utilisation des fonds attribués. Il mènera à valoriser les acquis, à explorer les forces et faiblesses et à élaborer, éventuellement de nouvelles stratégies pour un nouveau programme optimal ou une nouvelle approche.

2.2. Critères et questions évaluatives

L'évaluation se déroulera à Kinshasa et au Kivu et abordera succinctement tous les critères déterminés par le CAD de l'OCDE mais se concentrera toutefois sur 2 critères jugés les plus pertinents dans le contexte et dans la période du programme arrivé à mi-parcours: l'efficacité et la durabilité.

Une attention particulière aux thèmes transversaux « genre », « Droits de l'enfant » et les synergies sera portée dans la méthodologie adoptée par le/la consultant.e externe.

1/ Efficacité : Degré de réalisation des objectifs d'une activité d'aide.

Notre expérience montre que l'impact à long terme des bénéficiaires d'un programme efficace en faveur des enfants de la rue et des jeunes vulnérables dépend largement de certains facteurs, dont une politique de soutien de la part des autorités locales, et une participation active de la communauté où ont lieu les interventions.

Notre action repose essentiellement sur l'approche basée sur les Droits, avec comme principes fondamentaux la responsabilité, le renforcement des moyens d'action et la participation libre. Ceci se manifeste par le renforcement de la collaboration entre différents acteurs agissant pour la promotion, la protection et la mise en œuvre des Droits des Enfants (DE), adolescents et jeunes en situation de rue, plutôt que de multiplier les initiatives individuelles. Ceci permet le développement et la complémentarité des activités en vue d'offrir aux bénéficiaires un paquet holistique de services adaptés aux besoins réels de ces derniers.

Pour évaluer l'efficacité du programme, il est utile de poser les questions suivantes :

- Quel est le niveau d'atteinte des résultats planifiés (analyse des indicateurs par rapport à la base de référence et aux cibles prévues en année 3) ? Quels sont les avantages pour les diverses parties prenantes (en spécifiant chaque fois pour les hommes et les femmes) ?
- Les résultats atteints, ou à atteindre, mèneront-ils à l'atteinte des objectifs visés et/ou

sont-ils susceptibles d'atteindre les objectifs ? ETM et ses partenaires ont-t-ils adopté et appliqué la bonne stratégie, méthodologie et outils pour atteindre ces résultats et les bénéficiaires vulnérables visés ?

- Est-ce que le dispositif mis en place par ETM est efficace ? Et comment peut-il être amélioré ?
- Quels sont les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la réalisation ou la non-réalisation des objectifs visés ? Quelles mesures ont été mis en place afin d'atténuer les risques identifiés ?

2/ Viabilité/Durabilité : Conditions qui favorisent la durabilité.

Les conditions sont-elles réunies pour que les actions soient durables ? Quel est le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices de l'intervention sur le long terme ?

Quelques questions :

- Les agents opérationnels et les responsables des asbl partenaires :
 - ont-t-ils mis en place des procédures afin de gérer, de maîtriser ou de diminuer les risques potentiels de gestion financière, de gestion stratégique... ?
 - ont-t-ils veillé à nouer davantage de partenariats locaux et de s'ancrer dans le contexte et la communauté locaux ?
 - ont-t-ils pris des initiatives pour garantir le financement (au moins partiel) des dépenses liées aux activités et aux frais de personnel ? (rechercher l'efficacité, diversification des ressources, approches bailleurs de fonds et autorités...) ?
 - ont-t-ils suffisamment de formation pour donner des services de qualité à long terme ? (appui psycho-sociale, bonne gouvernance, santé, etc.)
- Les responsables des communautés sont-ils mieux capables de jouer leur rôle dans la société et de garantir le respect des DE, la protection et un bon suivi des enfants et familles vulnérables ?
- Est-ce que les enfants et jeunes autonomisés et réinsérés le sont toujours 2 ans après les interventions ?
- Est-ce que la promotion des droits des travailleurs domestiques (y compris la formation, plaidoyer, soutien syndicats et communauté, etc.) réalisée par notre partenaire pourrait continuer sans ou avec un appui moindre de ETM ? Et de quelle manière ?
- Quelle est la probabilité que les changements dans les rapports femmes/hommes se poursuivent à long terme ? La résolution des besoins pratiques s'est-elle accompagnée de l'atteinte des intérêts stratégiques ? L'intégration du genre dans les processus est-elle acquise/installée ?

3/ Thèmes transversaux :

- **Genre :**
 - Est-ce que la participation (au moins) paritaire des femmes/filles est garantie dans le programme (au quotidien, dans l'éducation, formations professionnelles, soins de santé, etc. mais aussi dans la prise des décisions)? A quoi faut-il veiller ?
 - Les solutions identifiées répondent-elles bien aux problèmes exprimés par les femmes ? Ces solutions ont-elles des impacts positifs sur toutes les catégories de femmes ; sinon comment en minimiser les effets négatifs ?
 - Les résultats amènent-ils un changement positif des conditions et du statut des femmes au sein de la société et de la famille et à un changement dans la masculinité dominante ?
- **Droits de l'enfant :** Le respect des droits des enfants, de l'équité entre les enfants, d'une communication (prise d'image, ...) sur les enfants dans le cadre de la protection sont-ils respectés ?
- **Cohérence/Synergies :** L'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées ?
 - Les interactions actuelles avec des autres acteurs (belges et locaux) intervenant dans le domaine des DE et le travail domestique contribuent-t-ils à l'atteinte des objectifs ?

- Plus spécifiquement pour ETM-Dynamo International : Est-ce qu'une réelle synergie et complémentarité entre DI et ETM et ses partenaires ont été mise en place ? Quels sont les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la réalisation ou la non-réalisation de la synergie ?
- Concernant le projet des formations des travailleurs domestiques : comment est-ce que la complémentarité avec Enabel peut être améliorée ?
- Y a-t-il d'autres synergies possibles avec des acteurs du même secteur et des mêmes zones (Louvain Coopération, SOSVE, etc.) ?

2.3. Profil et expertise requise

L'évaluateur devra posséder une expertise en coopération au développement (en Afrique) en RDC et plus particulièrement à Kinshasa et au Kivu et une maîtrise suffisante :

- du monde associatif (rôle/place dans une société, complémentarité avec les autres secteurs-fonctionnement – forces et faiblesses etc.),
- de la thématique du « genre », et de l'éducation et formation professionnelle (formelle/informelle),
- d'actions de réinsertion d'enfants et jeunes vulnérables, enfants en situation de rue
- de techniques de facilitateur d'échanges multi-échanges et d'appui aux pairs,
- du renforcement des capacités en gestion organisationnelle et opérationnelle,
- des outils informatiques classiques (WORD, EXCEL, Internet...) et de la langue française.

3. Timing, pilotage et livrables attendus

Timing et pilotage :

Les offres techniques et financières sont attendues pour le **25 mars 2024 minuit** au plus tard.

Grille d'évaluation technique des consultants							
Récapitulatif des formulaires d'évaluation des propositions techniques		Note maxi	consultants				
			A	B	C	D	E
1	Diplômes	5					
2	Nombre d'années d'expérience pertinente	15					
3	Références de consultations similaires (un minimum de 3)	15					
4	Compréhension des TdR et pertinence de la méthodologie	30					
5	Maîtrise de langues	5					
TOTAL évaluation technique		70					
Pondération		70%					
		100					

La note minimale pour la qualification technique est de 50 points sur 70. La méthode combinée (70 % pour l'offre technique et 30 % pour l'offre financière) sera retenue pour la sélection finale.

Evaluation financière: la formule utilisée pour déterminer le score financier est la suivante: $SF = 100 \times Fm/F$

Fm est la proposition la moins disante et F le prix de la proposition considérée.

La notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec les coefficients de pondération suivants: score technique (70 %) et score financier (30%).

Pour faciliter la comparaison entre les offres, il est demandé aux consultant.e.s répondant au présent appel d'offre de remplir le tableau indicatif comme base pour l'élaboration de son offre financière : voir annexe.

Les offres techniques et financières seront analysées et évaluées par le comité de pilotage ETM fin mars. Le/la consultant.e retenu.e sera contacté en vue d'une rencontre.

Tout document adéquat et information utile relatifs au programme seront remis à l'évaluateur/rice après signature du contrat :

- Programme final approuvé 2022-2026 (version février 2022) avec augmentation budget en 2023 y compris les annexes dont la théorie de Changement outcome en RDC.
- Rapports annuels 2022 et 2023 narratifs pour les 5 partenaires
- Mastertool bénéficiaires des 5 partenaires
- Résumé des données programme année 1 et 2 (par IOV Outcome et résultat)
- Rapport financier à fin 2022 et 2023 (si disponible) vérifié par DGST et rapport DGST
- Leçons apprises par partenaire 2022 et 2023
- Scores de performances par partenaire 2022 et 2023
- Réponse managériale ETM suite à l'évaluation finale du programme précédent
- Rapport de mission interne par ETM de février 2023 (Kinshasa) et juillet 2023 (Kivu)
- Composition SOLPE 2023 (synergie entre les partenaires d'ETM)
- Code éthique ETM et présentation partagé avec les partenaires en février 2023
- Rapport de la mission sur un diagnostic de la PEC⁴ psychosociale des enfants
- Note stratégique de la Coopération belge au développement sur le Travail Décent
- Contextes spécifiques des villes (Uvira, Bukavu, Goma et Kinshasa) par les partenaires

Une réunion de cadrage sur la proposition du consultant.e sera réalisée au siège avant la mission terrain avec la participation des partenaires (à distance).

Le contrat sera (négocié) élaboré pour signature par les deux parties (1 à 2 jours à Bruxelles et/ou par courrier électronique : contact direct, connaissance des documents, méthodologie, négociation et rédaction du contrat, etc.). Le/la consultant.e préparera et organisera la mission avec ETM et les responsables locaux en fonction de la mission sur terrain.

La mission de terrain même, d'une durée de 18 jours maximum, sera réalisée sur le terrain de préférence entre le 15 avril et le 15 juin 2024 à Kinshasa et au Kivu (Goma, Bukavu et Uvira).

Le rapport final sera remis au commanditaire le 31 juillet 2024 au plus tard.

Le calendrier ci-dessus est une estimation qui doit rester flexible.

Livrables attendus :

Toute correspondance et rapports seront rédigés en français.

Sur base de son/sa travail, l'évaluateur/rice émettra des avis et recommandations provisoires qu'il/elle soumettra aux instances concernées en vue d'un échange approfondi. Une réunion de restitution devra avoir lieu avec l'ensemble des partenaires. Le/la consultant.e veillera à respecter une mixité homme/femme dans la composition des équipes d'évaluation locales. Le PV de ces réunions, mentionnant les participants, devra faire partie des annexes du rapport final.

Suite à la réunion de restitution collective, un rapport provisoire de 40 pages maximum, hors les annexes utiles et hors le résumé de 5 pages maximum reprenant les résultats et recommandations, sera rédigé. Les thèmes transversaux seront intégrées dans les critères évalués.

Le rapport sera soumis à la fois aux parties prenantes en Belgique et en RD du Congo, qui pourront demander ou apporter des compléments d'information afin de mettre au point le rapport définitif.

Le rapport final sera remis par voie digitale en format WORD et PDF au commanditaire qui prendra soin de le copier et de le disséminer aux parties prenantes.

Il fera l'objet d'une discussion et d'une validation au sein du CA d'ETM. Une attention particulière sera accordée aux recommandations et aux moyens éventuels à mettre en œuvre pour les appliquer. Un plan d'action concret et réalisable, afin d'améliorer certains aspects résultant du rapport d'évaluation, sera réalisé de concert avec les partenaires, et largement diffusé y compris la planification de suivi.

⁴ PEC = Prise en charge

Le rapport d'évaluation ainsi que la réponse managériale seront rendus publics par le biais des sites web ETM⁵ dans un délai de 3 mois au plus tard après la réception du rapport final, dans son intégralité.

Toutefois, dans le cas où l'évaluateur/rice externe ou le CA ETM décide de la confidentialité de tout ou partie du rapport et/ou de la réponse managériale, le rapport sera rendu public partiellement, en justifiant les raisons pour ce choix.

4. Personne de contact

Empowering ToMorrow's generation (ETM) asbl
Rue de Dinant 5 bte 11
1000 Bruxelles
RPM Tribunal de l'Entreprise Bruxelles
Tél. 02 503 11 53
E-mail : lien.devos@etm-ngo.org et jean.faisse@etm-ngo.org
NN 405.451.054

Contact : Lien De Vos, Programme manager ETM.

Comité de pilotage : Jean Fiasse, Lien De Vos, Dr Mimi Gerniers et Angèle Kukabusu et Marc Houben

Rappel délai de dépôt des offres : **25 mars 2024 à minuit.**

⁵ www.etm-ngo.org